

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	18 (1910)
Heft:	8
Rubrik:	Assemblée annuelle des délégués de l'Alliance des samaritains suisses à Bienne, le 18-19 juin 1910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, j'insiste sur le fait qu'une société doit affermir les connaissances de ses membres par des exercices réguliers, par des conférences répétées et par des répétitions concernant les premiers soins à donner en cas d'accidents divers.

J'aimerais (mais ce vœu est peut-être difficilement réalisable!) que les sections n'admettent que des personnes réellement

qualifiées, et que chaque année un examen aie lieu, dans le but de vérifier les connaissances de chaque samaritain. Il serait alors délivré une carte annuelle à tout samaritain actif jugé digne par le comité de sa section de continuer à en faire partie. Cette carte de légitimation ne serait renouvelée qu'aux membres ayant subi avec succès l'examen annuel. »



Assemblée annuelle des délégués de l'Alliance des samaritains suisses à Bienne, le 18-19 juin 1910

La circulaire par laquelle la section des samaritains de Bienne invitait ses sœurs de l'Alliance des samaritains disait : « Nous avons fait notre possible pour que vous emportiez un bon souvenir des quelques heures que vous passerez dans nos murs, et nous vous attendons avec plaisir et entrain. »

Les Biannois ont tenu parole, et combien ! L'organisation parfaite qui a présidé à cette réception fait honneur aux samaritains de Bienne et à leur comité. Déjà, le samedi soir, par une nuit superbe, les sociétaires nombreux et une foule d'amis assistaient à la soirée familiale au jardin Stücker. Les productions les plus diverses, les chants et les discours, y ont alterné jusqu'à une heure fort avancée, et ont mis à l'aise les samaritains accourus de toute la Suisse et qui — paraît-il — ne voulaient plus aller se coucher tant ils étaient contents de se retrouver, d'écouter, de regarder... et d'applaudir.

L'Alliance des samaritains suisses compte actuellement 220 sections ; 92 étaient représentées à l'assemblée du 19 juin, et les 123 délégués remplissaient — avec

leurs amis — la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où le président central ouvre la séance à 8 $\frac{1}{2}$ h. du matin, par quelques mots de bienvenue.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, le compte rendu administratif de l'exercice 1909, le rapport financier, sont successivement adoptés.

Le budget de 1910 prévoit un déficit de fr. 1000 ; pour le couvrir, le Comité central propose d'élever la cotisation des membres de 20 ct. à 30 ct., ce qui rapporterait à la caisse fr. 980.—, puisque l'Alliance compte environ 9800 membres. Tel qu'il est présenté, le budget est adopté, et la cotisation annuelle est fixée à 30 ct.

Le Comité rapporte sur une motion qui lui avait été présentée, tendant à faire donner des cours de moniteurs pour les cours de soins aux malades. Pour des motifs d'ordre financier, et spécialement à cause de l'impossibilité de former en 8 ou 15 jours des moniteurs capables, le Comité central estime que l'Alliance ne peut entreprendre ces cours de moniteurs, mais qu'elle doit se restreindre à ceux où seront formés des moniteurs-samaritains.

Appuyée par les uns, combattue par les autres, cette manière de voir est finalement rejetée par l'assemblée qui demande à son Comité une nouvelle étude. Le Comité central annonce qu'il fera donner en 1910 deux cours de moniteurs pour samaritains, tous deux seront des cours d'une semaine; le premier aura lieu à Baden, le second à St-Gall probablement; la Suisse romande a eu le sien à St-Imier, au début de cette année.

L'assemblée émet le vœu que les cours du soir ne soient pas supprimés totalement, parce que nombre d'élèves-moniteurs ne peuvent pas s'absenter une semaine entière, mais seraient disponibles le soir. Le président annonce qu'un tel cours aura lieu à Langenthal, en automne.

Il est donné lecture d'une motion présentée par la société de la Chaux-de-Fonds, tendant à modifier la carte de légitimation remise actuellement à l'issue des cours de samaritains. Cette section demande aussi l'étude d'une mobilisation générale des samaritains suisses, en vue d'une intervention collective. Ces deux objets sont renvoyés au Comité central qui rapportera à la prochaine assemblée.

La section de Neuchâtel présente aussi une motion, et demande que le budget de l'Alliance soit établi à l'avance, et que la contribution des sections soit fixée par l'assemblée générale pour l'exercice suivant et non plus pour l'exercice courant.

Le Comité central se rend à ce désir et déclare qu'il présentera en 1911 un budget pour 1911 et un budget pour 1912. L'assemblée se déclare d'accord avec cette façon de procéder. La prochaine réunion est fixée à Thalwil-Zurich.

En présence des inondations dont une partie du territoire suisse vient de subir

les conséquences désastreuses, la section de Berne demande s'il ne serait pas du devoir de l'Alliance d'organiser une collecte nationale en faveur des sinistrés. Le Comité central répond en proposant une collecte faite à l'issue de la séance. L'assemblée décide de demander à la Société suisse de la Croix-Rouge de prendre en mains l'organisation de cette souscription à laquelle toutes les sections de l'Alliance prêteraient leur concours.

Le Comité central est en outre invité à s'occuper de l'assurance contre les accidents des membres de la société.

Un membre de la section zurichoise a été surpris, en lisant le rapport annuel, de constater que plusieurs sections n'avaient eu, en 1909, ni exercice, ni cours, ni conférence. Il demande s'il ne serait pas opportun de rayer de l'Alliance toutes les sections dont les membres n'auraient pas été convoqués, cinq fois au moins, pendant l'année. Le Comité central examinera cette question.

A midi, plusieurs voitures du funiculaire d'Evilard sont prises d'assaut par les délégués dont l'estomac crie famine. Sur la terrasse de l'hôtel des Trois-Sapins, à l'ombre des grands arbres, devant un panorama merveilleux, 30 tables sont dressées. C'est ici que doit avoir lieu le banquet, et les convives nombreux se préparent, en groupes sympathiques, à faire honneur au menu succulent. Le président de la section de Bienne, M. Sully H. Guinand, a pensé à tout: les discours aimables, les plats copieux, les accords d'un orchestre invisible, se succèdent à la satisfaction générale, et, au moment de se séparer, il n'y a qu'une voix pour remercier les Biannois de leur accueil parfait dont chacun gardera le meilleur souvenir.

